

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 04 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 avril 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 14 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire de la Commune.

Étaient présents : Étaient présents : LEBRUN Bettina, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, HAUTBOIS David, BOËTTI Gilles, LEBOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie, MAZURE Romain.

Était absent excusé : LEGER David : POUVOIR à MAZURE Romain

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 d u CGCT, en qualité de secrétaire : TOUPIN Bénédicte

Nombre de Conseillers En exercice : 11, de présents : 10, de votants : 11

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du **06 mars 2025** qui leur a été transmis. S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du **06 mars 2025**.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du **06 mars 2025**.

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2025

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2025.

APPROUVE à l'unanimité le budget 2025 pour la commune, lequel se résume ainsi :

Section Fonctionnement	441 884.19 €
------------------------	--------------

Section Investissement	276 681.19 €
------------------------	--------------

VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de budget pour l'année 2025.

APPROUVE à l'unanimité le budget 2025 pour la commune, lequel se résume ainsi :

Section Fonctionnement	112 653.53 €
------------------------	--------------

Section Investissement	194 888.27 €
------------------------	--------------

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'augmenter les taux pour la Taxe Foncière bâti et non bâti, Taxe d'habitation

	Base		
Taxe Foncière bâti (TFB)	227 700	42.75 %	97 342 €
Taxe Foncière non bâti (TFNB)	75 600	33.86 %	25 598 €
Taxe d'habitation (TH)	12 500	13.36 %	11 670 €
TOTAL			124 610 €

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeurs des titres émis sur le budget principal.

GOURON Karine : compte 6541 : 749.44 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

DÉCIDE DE NE PAS ADMETTRE EN NON-VALEUR les titres GOURON pour un montant de 749.44 €

PERMIS D'AMENAGER : LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan projet de l'aménagement du futur lotissement de Bellevue ainsi que le règlement, documents élaborés par le cabinet Veugeois.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre lectures des documents et d'apporter des remarques à apporter aux documents.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Animations :

Un devis d'Arnaud LEDAUPHIN magicien est en cours, l'animation aura lieu le vendredi 21 novembre 2025.

Accueil de loisirs :

Un message « sondage » sera envoyé aux parents afin de connaître les projets de présences au centre de loisirs pour la période des vacances d'été du 07 au 25 juillet et du 18 au 29 août 2025

Date à retenir :

Conseil municipal : 16 mai 2024

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 23h30